

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 23 janvier 2026, à 8 h 15 sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 380-2026 modifiant le règlement de zonage n°187-2008 concernant les ensembles immobiliers autres que résidentiels et les entrées industrielles;
- Adoption du projet de règlement no. 380-2026 modifiant le règlement de zonage n°187-2008 concernant les ensembles immobiliers autres que résidentiels et les entrées industrielles;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Adoption du projet de règlement no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Adoption de la Politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Bernard.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter les sujets suivants à la présente séance :

- Embauche de Mme Alicianne Dubé, à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs;
- Autorisation d'une contribution supplémentaire pour L'Oeuvre des loisirs de St-Bernard ;
- Adoption du Programme de soutien psychologique et de la Procédure opérationnelle Intervention post-événement critique et gestion du stress post-traumatique.

Avis de motion est donné par Mme Émilie Côté, conseillère, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 380-2026 modifiant le Règlement de zonage n°187-2008 concernant les ensembles immobiliers autres que résidentiel, les entrées industrielles et l'abattage d'arbres. Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante.

16-01-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 380-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°187-2008 CONCERNANT LES ENSEMBLES IMMOBILIERS AUTRES QUE RÉSIDENTIELS, LES ENTRÉES INDUSTRIELLES ET L'ABATTAGE D'ARBRES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le Règlement de zonage n°187-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la Municipalité juge opportun de modifier sa réglementation afin de prévoir un encadrement adéquat à l'effet des ensembles immobiliers de nature autres que résidentielle, les entrées industrielles ainsi que l'abattage d'arbres;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le no. 380-2026, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 23 janvier 2026, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

17-01-2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 381-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

Avis de motion est donné par M. Etienne Lemelin, conseiller, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante.

18-01-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 381-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026;

Considérant que ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 23 janvier 2026, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

19-01-2026

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE ET DU LOGICIEL D'ENREGISTREMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD :

Considérant que la vidéosurveillance représente une pratique de plus en plus répandue dans les villes et municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire se doter d'une politique afin de régir l'utilisation, l'enregistrement, la diffusion, la conservation et la destruction des bandes vidéo qu'elle détient;

Considérant qu'une copie de la présente politique a été remise aux membres du conseil et que tous les membres présents déclarent avoir lu ladite politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil adoptent la Politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Bernard, tel que présentée.

20-01-2026

EMBAUCHE DE MME ALICIANNE DUBÉ, À TITRE DE COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX LOISIRS :

Considérant les besoins de la Municipalité d'embaucher une ressource à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs afin d'appuyer l'équipe municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Alicianne Dubé à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs à temps partiel et temporaire à compter du 26 janvier 2026, jusqu'au 31 août 2026, avec possibilité de prolongation.

Que soit accepté les conditions et modalités incluses au contrat de travail à intervenir avec Madame Dubé et que soit autorisé M. Francis Gagné, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

21-01-2026

AUTORISATION D'UNE CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD :

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution no. 05-01-2026;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution supplémentaire de 6 000 \$ à l'organisme L'Oeuvre des loisirs de St-Bernard pour 2026 afin d'aider à défrayer les assurances du Boulodrome.

22-01-2026

ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET DE LA PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE INTERVENTION POST-ÉVÉNEMENT CRITIQUE ET GESTION DU STRESS POST-TRAUMATIQUE :

Considérant que le Service de sécurité incendie a présenté un Programme de soutien psychologique et une Procédure opérationnelle Intervention post-événement critique et gestion du stress post-traumatique, dont l'objectif est de prévenir les risques psychologiques liés au travail, encadrer et soutenir les employés du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard;

Considérant que ce programme constitue une mesure de prévention organisationnelle complémentaire, visant à réduire les impacts des expositions traumatiques et à favoriser un retour au travail sécuritaire et durable;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation du Programme de soutien psychologique et la mise en œuvre d'un projet pilote d'une durée de 6 mois au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard.

D'adopter la Procédure opérationnelle Intervention post-événement critique et gestion du stress post-traumatique.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière